

F. Quelles sont les définitions des termes suivants ? (2.5)

Espèce autochtone : (syn. indigène, native) : Espèce vivant à l'intérieur de son aire de répartition naturelle

Espèce allochtone : (syn. exogène, non indigène, non native) : Espèce observée en dehors de son aire de répartition naturelle.

Espèce exotique : (syn. introduite) : Espèce allochtone libérée intentionnellement ou accidentellement par l'Homme en dehors de son aire de répartition naturelle. Espèce ayant franchi une barrière géographique suite à l'action de l'Homme

Espèce naturalisée : **Espèce introduite** rencontrant des conditions écologiques favorables à son implantation durable dans le temps et sur le territoire d'accueil.

Espèce envahissante ; une espèce envahissante se définit comme une « espèce exotique, dont l'introduction par l'Homme, volontaire ou fortuite, l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives

G. Quel est la différence entre les introductions intentionnelles ou volontaires et les introductions involontaires des espèces ? (03)

1/Volontaire : La plupart des espèces exotiques sont introduites volontairement par l'homme pour : la lutte biologique d'une autre espèce, l'élevage, leurs propriétés ornementales, compagnie, le commerce international, récréatives, éducatives, Le tourisme et thérapeutiques.

2/Involontaire : La plupart des espèces exotiques sont introduites involontairement par : le ballastage et le déballastage des navires et le transport, les courants aériens ou marins.

H. Schématiser le processus d'invasion et les barrières à franchir pour qu'une espèce exotique devienne envahissante ? (3.5)

